

**PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS PRISES LORS
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 14 OCTOBRE 2021**

Date de convocation : 8 octobre 2021

Date d'affichage : 8 octobre 2021

Membres en exercice : 23

Présents : Mme SELLEM Lucie, M. GAUDART Franck, Mme BOISSEAU-BRETECHER Cécile, M. DE ALMEIDA José, Mme IVART DUCHEMIN Cécile, Mme GUYOT-FISCHER Evelyne, Mme CUCINIELLO Jessica, Mme DE BARROS PEREIRA Ilda, M. MASURE Frédéric, Mme GANDON Nathalie, M. HADJ-SAAFI Yann, Mme LECOQ Véronique, Mme CHAPERON SOREL Isabelle, Mme BRUYERE PLISSON Annie-Claude, M. VERMILLON Gilles, Mme DOSME Sylvie, BIZEBARD Thierry

Absents excusés : Excusé(s) ayant donné procuration, M. CAHAREL Brice à Mme GUYOT-FISCHER Evelyne, M. BERVEILLER Daniel à M. MASURE Frédéric, M. DUVERNEUIL Jean-Jacques à M. GAUDART Franck, Mme MOREL Jocelyne à Mme DOSME Sylvie

Absent(s) : M. NABAIS Alexis, M. MARTINS Pedro

Nombre de votants : 21

L'an deux mille vingt et un, le 14 octobre à 20 : 30, le Conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Mme Lucie SELLEM, Maire,

Approbation du PV du CM du 27 septembre 2021 : 21 voix pour

Secrétaire : A été nommée secrétaire : Nathalie GANDON

Délibération n° 21-049 Sur proposition de Monsieur Franck GAUDART, Maire-adjoint délégué aux finances, à l'urbanisme et au patrimoine, le Conseil municipal, par **17 voix POUR, 2 abstentions (DOSME-MOREL) et 2 contre (BIZEBARD-VERMILLON)** approuve l'attribution et l'autorisation donnée au Maire de signer les pièces relatives au marché n°21-01 de maîtrise d'œuvre pour la construction du restaurant scolaire au sein du groupe scolaire Pablo Neruda

Le conseil est clos à 20H41

Questions diverses

-conseil de Vie Locale

Mr BIZEBARD fait remonter que sur le site internet, 2 informations apparaissent concernant la régularité des conseils. Une fois apparaît 1 fois par trimestre, et l'autre 1 fois avant chaque conseil.

Après vérification, il est précisé dans le règlement que le Conseil de Vie Locale se réunira au minimum une fois avant chaque conseil. **Mme SELLEM** indique qu'elle fera la modification sur les supports de communication.

-cabinet d'architecte

Mme DOSME demande l'adresse du cabinet d'architecte retenu. **Mr GAUDART** lui transmet.

-question de Mme DUCHEMIN à Mr VERMILLON concernant son dernier post sur le réseau social Facebook

Mr VERMILLON explique qu'il a vu **Mr CAHAREL**, Maire adjoint ramasser des cannettes. Il estime que ce n'est pas le rôle d'un élu de faire cela.

Mmes SELLEM, DUCHEMIN et Mr GAUDART s'étonnent de cette réaction. Ils rappellent qu'à l'époque où **Mr VERMILLON** était responsable des services techniques, il se plaignait très régulièrement du fait que les habitants ne s'occupaient pas de leurs trottoirs et détritrus.

Chacun convient que c'est par devoir de citoyen que certaines personnes (dont des élus) ramassent les détritrus.

Mme DUCHEMIN estime que le post diffusé sur le réseau social Facebook n'est pas correct et est limite diffamatoire.

La séance est levée à 21H02

Le compte rendu de la séance a été affiché le 15 octobre 2021 dans les vitrines devant la mairie, en exécution de l'article L 2121-25 du code général des collectivités territoriales.

A Gometz le Châtel, le 14 octobre 2021

Le Maire,

Lucie SELLEM.

